



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/79

S/16890

11 janvier 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE
COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA
SECURITE INTERNATIONALES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION
D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE
LE RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE
FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 10 janvier 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan a fait, ce matin la déclaration suivante :

"Les autorités compétentes de la République démocratique d'Afghanistan ont fait savoir que malgré les protestations élevées à maintes reprises par le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan, des agressions sauvages, ayant un caractère de provocation, continuent à être commises à partir de l'extérieur de ses frontières contre la République démocratique d'Afghanistan et qu'il de nouveau été tiré à l'aide d'armes diverses, notamment en ayant recours à des projectiles autopropulsés, sur la zone résidentielle et la garnison de la région de Barikot (province de Paktia).

C'est ainsi que les 5 et 6 janvier 1985, Barikot a essuyé à trois reprises un tir nourri en provenance des zones d'Arando et de Goshandi, qui a fait six morts parmi la population civile, dont deux femmes et un enfant et trois parmi le personnel militaire; huit civils et six militaires ont été blessés.

A la suite de ces agressions, le Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué ce matin à 10 heures au Ministère des affaires étrangères où le responsable du premier Département politique lui a déclaré que le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan considère ces agressions et provocations répétées perpétrés à la frontière par le Pakistan comme des actes prémédités visant à exacerber encore la tension et à ajouter une nouvelle dimension à la guerre non déclarée menée contre la République démocratique d'Afghanistan. Le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan s'élève contre ces actes et exige vigoureusement qu'il soit mis fin à ces agressions et provocations, sans quoi les forces de sécurité de la République démocratique d'Afghanistan se livreront en retour à une action énergique, dont les autorités pakistanaises porteront la responsabilité des graves conséquences."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", "Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales", "Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats", "Règlement pacifique des différends entre Etats" et "Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

